



Japon : Dans le centre de Tokyo, un fumeur risque 2000 yens d'amende

Rubrique : actualités - Date : vendredi 8 novembre 2002

Dans le centre de Tokyo, un fumeur risque 2000 yens (17 euros) d'amende. En effet, Le Monde signale que depuis le 1^{er} octobre, « il est interdit de fumer dans huit zones de l'arrondissement central de la capitale qui a pour chef lieu le palais impérial et abrite le Parlement et des milliers de sociétés ». L'amende a pour l'instant été fixée à 17 euros, mais pourra atteindre 170 euros. Cette mesure a été prise car, au Japon, « paradis des fumeurs », « un homme sur quatre fume, et parmi eux 52% consomment en moyenne 23 cigarettes par jour ». En outre, cette « mesure sans précédent au Japon répond aux récriminations des 40 000 habitants de l'arrondissement qui se plaignent des mégots jetés dans la rue ». De même, « la plupart des grandes entreprises ont déjà adopté des réglementations internes destinées à dissuader de fumer ». Ainsi, le fabricant de lingerie Triumph International Japan a pour sa part introduit « un système de prime de 30 000 yens (250 euros) donnée aux employés s'ils s'engagent à arrêter de fumer ». S'ils « replongent », ils doivent non seulement restituer la prime, mais aussi verser 30 000 yens à titre de pénalité.